



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	Séance du 31/03/2026
afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	11

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents :

Date de la Convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Mairie de BELCASTEL
12390



République française
Département de l'Aveyron
Arrondissement : VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Canton : ENNE ET ALZOU

COMMUNE DE BELCASTEL
MAIRIE
12390 BELCASTEL

Mesdames/Messieurs les élus
de la commune de Belcastel

Belcastel, 27/03/2026

CONVOCATION

Madame/Monsieur

Je vous saurais gré de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

31 mars 2026, à 20h30
Salle des réunions du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/03/2026
- Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
- Désignation du représentant tempête auprès d'ENEDIS
- Désignation du délégué du CNAS ;
- Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Adduction d'eau potable (SMAEP) de Montbazens-Rignac
- Désignation du délégué à l'assemblée extra-syndicale du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA)
- Désignation du représentant communal auprès de l'EPAGE Aveyron Amont
- Commission de contrôle des listes électorales : consultation des élus en vue de la nomination d'un membre titulaire et suppléant par le Préfet
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID);
- Commissions Communales : Commission Budget Finances, Commission Patrimoine et Cadre de Vie, Commission Voirie et Infrastructures, Commission Communication et Tourisme
- Mise en place d'un emploi de vacataire pour le camping
- Mise en place d'un emploi de vacataire pour l'arrosage et le nettoyage des sanitaires publics
- Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif de la commune de Belcastel.



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Mairie de BELCASTEL
12390



Belcastel

- Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif du Service Assainissement Collectif.

Questions diverses :

- Rappel de la date du prochain conseil municipal pour le vote des Comptes Financiers Uniques et des Budgets 2026 : 27/04/2026 à 20h30 ;
- Propositions de dates des premières réunions des commissions communales.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Jean-Louis BESSIERE

POUVOIR (1)

Je soussigné/ée donne pouvoir à (2)
de me représenter à la réunion convoquée pour le à, de prendre part à toutes les
délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait
reportée pour cause quelconque.

Fait à le 202.....

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

(2) Nom, prénom, adresse

(3) Durée de validité : trois reports au maximum



Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renvoyer à une prochaine séance le débat et la décision relatifs au point suivant de l'ordre du jour : Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE_DE_2026_25
--

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ NOMME Maryse ALCOUFFE secrétaire de séance.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20-03-2026_DE_2026_26
--

Le Président de la séance rappelle qu'il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/03/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du 20/03/2026.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



**DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE
_DE_2026_27**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner pour représenter la commune, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, lequel ici présent accepte les fonctions ;

- D'autoriser Monsieur Jean-Louis BESSIERE à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

DESIGNATION DU REPRESENTANT TEMPETE AUPRES D'ENEDIS_ DE_2026_28

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant tempête. Ce correspondant doit avoir une bonne connaissance de son territoire et si possible des réseaux électriques qui traversent sa commune.

Par défaut et sauf indication contraire le Maire est considéré suppléant du Correspondant tempête. Enedis entre en contact avec le Correspondant tempête en cas d'aléa climatique majeur.

Les missions du correspondant tempête consistent en :

- actions de pédagogie sur la sécurité : il diffuse aux administrés, les recommandations d'usage en matière de sécurité
- la fonction de relais de communication envers la population et envers Enedis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DESIGNER comme correspondant tempête M Jérémie MIEHE.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



DESIGNATION DU DELEGUE DU CNAS_DE_2026_29

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil municipal de désigner le délégué élu auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Le délégué élu porte la voix de la commune au sein des instances du CNAS et représente le CNAS au sein de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DESIGNNE, à l'unanimité des présents, le délégué élu au CNAS : Monsieur Christophe GIRARD.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC_2026_30

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC).

Il convient donc de désigner deux délégués titulaires selon les modalités définies notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DISPOSITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical du SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC et représenter la Commune de BELCASTEL :

- *M. Vincent REYNIER*

Adresse personnelle 353, Route de Lintez

12390 BELCASTEL

- *M Paul ROUQUIER*

Adresse personnelle 245 Route des Berges de l'Aveyron

12390 BELCASTEL

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSEMBLEE EXTRA-SYNDICALE DU SMICA_2026_31

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant :

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération du 10/06/2008 ;
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Article 1 – Désignation du délégué

Est désigné en qualité de délégué, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Monsieur Jean-Louis BESSIERE.

Article 2 – Mandat

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

Article 3 – Notification

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



**DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL AUPRES DE L'EPAGE AVEYRON
AMONT_DE_2026_32**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le conseil désigne ses délégués et représentants dans les différents organismes syndicaux auxquels la collectivité appartient. Concernant l'EPAGE Aveyron Amont, il précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer afin de désigner le délégué, dans une situation où la compétence GEMAPI est désormais du ressort des intercommunalités.

Néanmoins, les statuts prévoient une commission à vocation consultative composée d'un délégué référent par commune, étant précisé que c'est l'organe délibérant de l'EPCI qui désigne ces élus référents au sein de son conseil ou des conseils de ses communes membres (avec possibilité de désigner des élus siégeant au conseil municipal mais non siégeant au conseil communautaire). Cet élu, bien qu'ayant une fonction consultative, a un rôle important à jouer en termes d'interface entre l'EPAGE et le terrain et il est étroitement associé à l'équipe technique de l'EPAGE Aveyron Amont lors des phases de préparation de programme et de suivi.

Le Maire propose au conseil municipal de désigner un référent communal et de faire parvenir sa proposition à la Communauté de Communes du Pays Rignacois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigné son élu référent communal : Madame Marie-Noëlle DANTAN.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : CONSULTATION DES ELUS EN VUE DE LA
NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT PAR LE PREFET_2026_33**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'après le renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de procéder à la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Dans le cadre de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016, la circulaire n° INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires indique que dans les communes de moins de 1000 habitants la commission est composée de trois membres :

- un conseiller municipal, de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi, les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller est désigné d'office ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

La circulaire n° INTA1830120J indique que le Maire « *interroge les conseillers municipaux selon les modalités qu'il est libre de déterminer, sur leur volonté de participer aux travaux de la commission* » et ensuite transmet au Préfet la liste des personnes disponibles en vue de la nomination de l' élu membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

Le Maire précise qu'afin de faciliter leur bon fonctionnement, la désignation d'un membre suppléant est possible. Le membre suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le membre titulaire et par la même autorité. En particulier, la désignation des suppléants membres de la commission, doit suivre l'ordre du tableau (JO Sénat, 17-09-2020, question n 16273, p 4265).

Se portent candidats, dans l'ordre du tableau :

Au poste de membre titulaire :

Mme Audrey VIGUIE- BOU

Et au poste de suppléants :

Madame Régine RIGAL

Le conseil municipal prend acte de ces candidatures que M. le Maire est chargé de transmettre au Préfet de l'Aveyron.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



COMMISSIONS COMMUNALES
COMMISSION BUDGET FINANCES, COMMISSION PATRIMOINE ET CADRE DE VIE, COMMISSION
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES, COMMISSION COMMUNICATION ET TOURISME_DE_2026_34

Monsieur le maire expose au conseil municipal la réglementation en vigueur pour la composition des commissions communales.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de créer quatre commissions communales chargées d'examiner les projets qui seront soumis au conseil.

- 1) La Commission Budget-Finances, dédiée à l'examen et à la préparation des documents budgétaires en vue de leur présentation au conseil municipal et chargée également du suivi budgétaire
- 2) La Commission Patrimoine et Cadre de Vie, dédiée à l'examen des dossiers afférents à la location, la vente, la gestion des bâtiments communaux ainsi que des dossiers afférents au lien social, à l'amélioration du cadre de vie et à la vie associative
- 3) La commission Voirie et Infrastructures, dédiée à l'étude et la préparation des dossiers concernant la voirie, les chemins ruraux, le cadastre, l'assainissement, les parkings, l'agriculture et la forêt du Buene;
- 4) La commission Communication et Tourisme, chargée de la préparation du bulletin communal, de la gestion de Panneau-Pocket et des dossiers relatifs à la gestion de la Maison de la Forge et des Anciens Métiers, aux animations ainsi qu'aux relations avec l'Office du Tourisme Intercommunal ;

Monsieur le Maire propose

- que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures des élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 6 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.
- d'adopter la délibération suivante :



Article 1 : Les commissions communales suivantes sont instituées durant le mandat 2026-2032 :

- 1) La Commission Budget-Finances,
- 2) La Commission Patrimoine et Cadre de Vie,
- 3) La commission Voirie et Infrastructures,
- 4) La commission Communication et Tourisme,

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 6 membres (sans compter le Président), chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

Article 3 : Après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité des présents de ne pas voter à bulletin secret, désigne au sein des commissions les élus suivants :

- 1) Membres de la Commission Budget-Finances : Jérémie MIEHE, Vincent REYNIER, Marie-Noëlle DANTAN, Christophe GIRARD.
- 2) Membres de la Commission Patrimoine et Cadre de Vie : Christophe GIRARD, Corinne VIGUIE-BOU, Marie-Noëlle DANTAN, Audrey VIGUIE-BOU.
- 3) Membres de la Commission Voirie et Infrastructures : Vincent REYNIER, Victor BOUTARY, Audrey VIGUIE-BOU, Paul ROUQUIER.
- 4) Membres de la Commission Communication et Tourisme : ALCOUFFE Maryse, Paul ROUQUIER, RIGAL Régine, Marie-Noëlle DANTAN.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



RECRUTEMENT DE VACATAIRE POUR L'ACCUEIL DU CAMPING. _DE_2026_35

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies : recrutement pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public. La rémunération est attachée à l'acte.

Considérant que l'accueil des campeurs au camping municipal est un travail spécifique et ponctuel qui prévoit des tâches précises (gestion des demandes de réservation, accueil des campeurs, encaissement des redevances et de la taxe de séjour, dépôt des recettes, nettoyage des sanitaires, ramassage des poubelles du camping, affichage réglementaire) et qu'il s'agit d'une activité non permanente, limitée à l'exécution d'actes déterminés à caractère discontinu, en fonction de la demande de réservations et du besoin ponctuel de nettoyage des lieux communs.

CONSIDÉRANT que Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour l'accueil des campeurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

De faire face à ce besoin par l'emploi d'un vacataire qui ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire.

DECIDE : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un montant brut forfaitaire mensuel de 686.29 €.

DECIDE : de charger le Maire à procéder au recrutement.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



**RECRUTEMENT DE VACATAIRE POUR L'ARROSAGE ET LE NETTOYAGE DES SANITAIRES PUBLICS
_DE_2026_36**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer, occasionnellement et au besoin, les tâches suivantes :

- arroser les fleurs durant les périodes de fortes chaleurs
- nettoyer les sanisettes et les sanitaires du camping en cas d'augmentation soudaine de la fréquentation touristique.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13 €.
- CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire qui ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire ;

DECIDE : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13€ ;

DECIDE : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA
COMMUNE DE BELCASTEL_DE_2026_37**

Vu l'Article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 sont les suivantes :

BP 2025 IIIA total DI cumulées	1 149 976,14
-RAR	-437 192,85
-001	
-1641	-13 134,13
-Opé ordre	
+DM	
	699 649,16
25 %	174 912,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre ou Opérations	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 21	2113	Remise en état du camping et des berges de l'Aveyron à la suite des inondations	9 648.00 €



Chapitre 21	2113	Réalisation d'un terrain de boules au camping	4 917.00 €
Chapitre 21	2188	Achat de Bornes électriques, équipements électriques et équipements sanitaires pour le camping à la suite des inondations	17 154.65 €
Chapitre 21	2184	Tables extérieures	750 €
TOT			32 469.65 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE BELCASTEL_DE_2026_38

Vu l'Article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 sont les suivantes :



BP 2025 IIA total DI cumulées	41 380,59
-RAR	0,00
-001	0,00
-1641	-6 537,27
-Opé ordre	-14 190,73
+DM	0,00
	20 652,59
25 %	5 163,15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre ou Opérations	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 21	2156	Fourniture et montage de 2 pompes de relevage et leurs accessoires, à la suite des inondations	5016.00 €
TOT			5016.00 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.



Questions diverses :

- Rappel de la date du prochain conseil municipal pour le vote des Comptes Financiers Uniques et des Budgets 2026 : 27/04/2026 à 20h30 ;
- Monsieur le Maire propose de préparer une vidéo pour saluer le projet *Fraliechef*, organisé par les écoles de Vitulano avec le soutien de la municipalité italienne : réunion des élus lundi 06/04 au Restaurant du Vieux Pont à 17h00.
- Madame DANTAN indique que l'atelier débroussaillage et de remise en état de la Forge avant l'ouverture auront lieu le 11/04/2026.
- Le Maire informe les conseillers du fait que la piste du Buenne nécessite d'être nettoyée et que les membres du comité des fêtes se portent bénévoles pour ce travail avec le support du conseil.
- Le Maire informe le conseil du fait qu'il y a deux visites pour les locaux commerciaux à louer.
- Le Premier Adjoint rappelle aux élus que le repas communal est prévu pour le 01/05/2026.

La séance se termine à 22h15.

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibérations	N°	ETAT
NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	DE_2026_25	APPROUVEE
APPROBATION DU PREOCES VERBAL DE LA REUNION DU 20-06-2026	DE_2026_26	APPROUVEE
DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE	DE_2026_27	APPROUVEE
DESIGNATION DU REPRESENTANT TEMPETE AUPRES D'ENEDIS	DE_2026_28	APPROUVEE
DESIGNATION DU DELEGUE DU CNAS	DE_2026_29	APPROUVEE
DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SMAEP) DE MONTBAZENS-RIGNAC	DE_2026_30	APPROUVEE
DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASSEMBLEE EXTRA-SYNDICALE DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMERIQUE ET L'INGENIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS ADHERENTS (SMICA)	DE_2026_31	APPROUVEE



DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL AUPRES DE L'EPAGE AVEYRON AMONT	DE_2026_32	APPROUVEE
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : CONSULTATION DES ELUS EN VUE DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT PAR LE PREFET	DE_2026_33	APPROUVEE
COMMISSIONS COMMUNALES : COMMISSION BUDGET FINANCES, COMMISSION PATRIMOINE ET CADRE DE VIE, COMMISSION VOIRIE ET INFRASTRUCTURES, COMMISSION COMMUNICATION ET TOURISME	DE_2026_34	APPROUVEE
MISE EN PLACE D'UN EMPLOI DE VACATAIRE POUR LE CAMPING	DE_2026_35	APPROUVEE
MISE EN PLACE D'UN EMPLOI DE VACATAIRE POUR L'ARROSAGE ET LE NETTOYAGE DES SANITAIRES PUBLICS	DE_2026_36	APPROUVEE
OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE BELCASTEL.	DE_2026_37	APPROUVEE
OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DE_2026_38	APPROUVEE
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS		DEBAT RENVOYE A UNE PROCHAINE SEANCE

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 31/03/2026
Date de la convocation : 27/03/2026

NOM	FONCTION	
BESSIERE Jean-Louis	Maire	PRESENT
DANTAN Marie-Noëlle	1er Adjoint	PRESENTE
REYNIER Vincent	2ème Adjoint	PRESENT
ALCOUFFE Maryse	Conseillère Municipale	PRESENTE



RIGAL Régine	Conseillère Municipale	PRESENTE
GIRARD Christophe	Conseiller Municipal	PRESENT
VIGUIE-BOU Audrey	Conseillère Municipale	PRESENTE
VIGUIE-BOU Corinne	Conseillère Municipale	PRESENTE
MIEHE Jérémie	Conseiller Municipal	PRESENT
ROUQUIER Paul	Conseiller Municipal	PRESENT
BOUTARY Victor	Conseiller Municipal	PRESENT

Signatures	
Le Maire M Jean-Louis BESSIERE	
Le Secrétaire de séance Mme Maryse ALCOUFFE	